

AFFAIRE N° 16 - Demande d'autorisation de créer une ligne d'autocar reliant MONTGAILLARD à BELLE-PIERRE, formulée par M. HOAREAU Jeannot Benoît.

M<sup>r</sup> MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre en date du 25 Août dernier M. HOAREAU Jeannot Benoît chauffeur à St-Denis, sollicite l'autorisation d'exploiter un service d'autocar sur le parcours Montgaillard - BELLEPIERRE suivant l'itinéraire ci-après :

- Montgaillard - Château-Morange - Rond-Point Camélias - Bd Doret -  
Rue du Bois de Nègles - Rue Jacob - Rue Dauphine - Rue du Buter -  
Rue maréchal Leclerc - Rue des Limites - Place de la Gare -  
Route en corniche - Avenue de la Victoire - Rue de Paris - Rond Point  
Jardin - Rue Général de Gaulle - Bd. Lacaussade - Rue du Canal et  
Hôpital de Bellepierre.

Je vous prie de noter, (lors de l'examen de ce dossier) que le cahier des charges pour l'exploitation en concession de ce service public est sur le point d'être approuvé et que l'administration communale pourra, dans ces conditions, le mettre en adjudication incessamment.

Je vous demande, Messieurs, de me faire connaître votre avis à ce sujet ".

Le Maire : Comme je pense que la convention concernant les lignes d'autobus en ville de St-Denis, sera malgré tout longue à mettre en adjudication et surtout à réaliser, je suis personnellement d'avis de refuser. D'ailleurs nous ne pouvons pas l'accepter car le trajet qui est proposé par M. HOAREAU est un trajet urbain. Il n'est pas question de donner un privilège à qui que ce soit au moment où nous allons mettre des lignes en exploitation.

Cependant cette proposition de M. HOAREAU doit attirer notre attention sur la nécessité d'étendre le périmètre urbain de la ville, et je pense qu'il serait souhaitable que nous envisagions, en accord avec la Préfecture, le Service des Ponts et Chaussées et les autres services publics compétents, l'élargissement du centre-ville, ce qui permettrait non pas d'exploiter des taxis, mais de créer entre la zone extérieure du centre-ville et les écarts tels que Ste-Clotilde, Montgaillard,.... des possibilités pour des services publics.

Nous allons certainement être appelés à élargir ou agrandir le centre-ville qui ira jusqu'à la route qui conduit à Ste-Clotilde, qui comprend les lotissements de Champ-Fleuri et des Deux-Canons, ainsi qu'aux lotissements de Bellepierre et de la Gendarmerie.

Je demanderai à la Commission de la Circulation de voir cette question rapidement et d'établir un projet de création d'une zone où les cars pourraient fonctionner facilement. Il est certain, en effet, que les zones véritablement extérieures au centre-ville, comme Bellepierre, ont besoin absolument de communiquer avec la ville...

En attendant la mise en circulation des lignes d'autobus de la Commune, nous pourrions mettre à l'étude la demande de M. HOAREAU Jeannot Benoît.

Je serais heureux, Messieurs, d'avoir votre avis préalable au sujet de cette affaire, et si vous êtes d'accord, d'envoyer à la Commission de la Circulation une étude qui lui serait remise au cours de notre réunion de Novembre.

De toute façon, il ne pourrait s'agir que d'une autorisation temporaire.

Juridiquement parlant, tant que Bellepierre et les Camélias... ne seront pas compris dans le périmètre du centre-ville, la circulation y sera toujours régie par le Service des Ponts et Chaussées et ce jusqu'au jour où ces régions feront partie du "centre-ville". Une Commission comprenant des représentants de la Préfecture, de la Gendarmerie et des Ponts et Chaussées, etc... sera d'ailleurs réunie à cette fin, pour que nous puissions prendre une décision rapidement.

Messieurs, je sollicite votre avis sur :

1°) l'agrandissement du centre-ville.

Adopté à l'unanimité.

2°) sur la création d'une zone périphérique du centre actuel, qui permettrait une circulation régulière des cars.

A noter à cette occasion que nous devons, malgré tout, interdire les arrêts en ville, car en aucune façon les cars ne devront faire concurrence aux taxis.

Sur suggestions de M. REYDELLET, Le Maire précise qu'un circuit pourrait être créé entre Montgaillard et entre Bellepierre et St-Denis, avec arrêt obligatoire au Jardin de l'Etat, et autorisation d'arrêt les jours de marché, c'est-à-dire les mardis et samedis, à l'angle des rues Ste-Anne et Lucien Gasparon où un parking sera aménagé.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le principe de la création de ces lignes d'autocars Montgaillard et Bellepierre, à titre temporaire.